

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (2020-8)

OBJET : Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires : reprise de la délibération 2019-60 du 5 décembre 2019

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Hélène FEDERSPIEL, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 25 février 2020

Présents : MM. MMES : Hélène FEDERSPIEL, Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Alain AZARD, Sylvie ARDOUREL, Pierre DUPECHER, Patrick JULLIEN, Pascal MAUGUE, Yves MERLE, Jean-Jacques GALLART, Angéline CUESTA, Marielle GREGORIS-GOUTTARD.

Représentée : Gisèle TESTARD (pouvoir à Marielle GREGORIS-GOUTTARD)

Absents : Christophe GOURDY, Jonathan AMBLARD

Secrétaire de séance : Sylvie ARDOUREL

Madame le Maire rappelle la délibération 2019-60 du 5 décembre 2019 relative au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Il convient de la rectifier et préciser les cadres d'emploi pour lesquels la rémunération des heures complémentaires et supplémentaires s'applique, en raison des nécessités de service et à la demande de Madame le Maire, pour les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emploi :

- ETPAS
- ATSEM
- Adjoint Administratif Territorial
- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint d'Animation Territorial

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des votants:
- accepte cette proposition.

**LA PRESENTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-60 DU
5 DECEMBRE 2019.**

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus
Affiché le 6 mars 2020

Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, le 6 mars 2020
Le Maire, Hélène FEDERSPIEL